

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Service finances-patrimoine**

DÉCISION N°2025-032

Objet : Cession lame de déneigement à la commune de Seyne

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu le Code Général de collectivités territoriales,

Vu la délibération n°05 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 autorisant la présidente par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant la demande de la commune de Seyne d'acquisition d'une lame de déneigement appartenant à Provence Alpes Agglomération,

Considérant que les services techniques de Provence Alpes Agglomération n'ont plus l'utilité de ce matériel,

Considérant la proposition d'achat par la commune de Seyne fixée à 2.304,00 € TTC, correspondant à la valeur nette comptable du bien,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De céder au prix de 2.304,00 € TTC la lame de déneigement à la commune de Seyne.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision s'y rapportant.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31, rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

<p>PUBLIE LE : 07 JUIL. 2025</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° :</p>	<p>FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE 4 JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ</p> <p>LA Présidente,</p>  <div style="text-align: center;">  <p>Patricia GRANET-BRUNELLO</p> </div>
---	---